Page : 1/11

Date d'impression : 19.04.2022 Révision: 19.04.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Colour Solution White

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Adjuvant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Producteur/fournisseur:

Cheminova Deutschland GmbH & Co. KG FMC Agricultural Solutions Stader Elbstraße 26 21683 Stade Germany

Tel: +49 (0) 4141 9204 0 Fax: +49 (0) 4141 9204 210 datenblatt@fmc.com www.fmcagro.de

Service chargé des renseignements:

Cheminova Deutschland GmbH & Co. KG FMC Agricultural Solutions Stader Elbstraße 26 21683 Stade Germany

Tel: +49 (0) 4141 9204 0 Fax: +49 (0) 4141 9204 210 datenblatt@fmc.com www.fmcagro.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Les cas d'intoxication:

Numéro ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59 (Centre anti-poison et de toxicovigilance français)

Incidents liés aux substances dangereuses/marchandises dangereuses (p. ex. déversements, fuites, incendie, exposition ou accident):

0800 181 7059 (CHEMTREC Allemagne, numéro gratuit, 24 h) +49 (0) 69 643 508 409 (CHEMTREC depuis l'étranger, 24 h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

Indications complémentaires:

EUH208 Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

(suite page 2)

Page : 2/11

Date d'impression : 19.04.2022 Révision: 19.04.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: Colour Solution White

(suite de la page 1)

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description:

Pâte contenant les substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:				
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Numéro index: 022-006-00-2	dioxyde de titane [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm] ③ Carc. 2, H351	≥ 50 - < 70%		
CAS: 121375-86-8	Butanedioic acid, (dimethoxyphosphinyl)-, dimethyl ester, reaction products with lauryl alc. and polyethylene glycol Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 3, H412	< 3%		
CAS: 55965-84-9 Numéro index: 613-167-00-5	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); Skin Sens. 1A, H317, EUH071 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1C;H314: $C \ge 0,6$ % Skin Irrit. 2; H315: $0,06$ % ≤ $0,6$ % Eye Dam. 1; H318: $0,06$ % ≤ $0,6$ % Eye Irrit. 2; H319: $0,06$ % ≤ $0,6$ % Skin Sens. 1A; H317: $0,06$ % ≤ $0,0015$ %	< 0,0015%		

Indications complémentaires:

Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 3)

Page : 3/11

Date d'impression : 19.04.2022 Révision: 19.04.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: Colour Solution White

(suite de la page 2)

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux pendant plusieurs minutes sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.

Après ingestion:

Rincer la bouche avec l'eau, ne pas avaler.

Ne pas faire vomir. En cas de malaise, consulter un médecin et présenter cette fiche de données de sécurité.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pas d'antidot connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Utiliser de l'eau pulvérisée et une mousse résistant à l'alcool pour les grands incendies. Utilisez du dioxide de carbone (CO₂) et de la poudre d'extinction pour les petits incendies.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO₂)

Oxydes métalliques

Oxydes d'azote (NOx)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement complet de protection.

Autres indications

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Abattre les fumées d'incendie à l'eau pulvérisée.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Ne pas toucher le produit renversé ou la surface contaminée.

(suite page 4)

Page : 4/11

Date d'impression : 19.04.2022 Révision: 19.04.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: Colour Solution White

(suite de la page 3)

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, les eaux de surface et les nappes d'eau souterraines. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, célite, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Mettre dans des conteneurs spéciaux d'élimination.

Si possible nettoyer la zone avec beaucoup d'eau et du détergent. Absorber le liquide de nettoyage avec un absorbant et transférer dans des récipients adéquats pour élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Porter un équipement de protection individuelle.

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Enlever les vêtements et les équipements de protection contaminés avant de se rendre dans une zone où l'on mange.

Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le récipient d'origine.

Stocker le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Indications concernant le stockage commun:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Ne pas stocker avec des agents oxydants forts.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre le gel.

Interdire l'accès aux enfants.

Température de stockage recommandée: Stocker au-dessus de 5 °C et au-dessous de 35 °C.

Classe de stockage: 10 (TRGS 510): Liquides inflammables

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utiliser en accord avec le manuel d'utilisation.

Pas d'autres informations importantes disponibles.



Page : 5/11

Date d'impression : 19.04.2022 Révision: 19.04.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: Colour Solution White

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

13463-67-7 dioxyde de titane [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre \leq 10 μ m]

VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³

C2

25322-68-3 Polyethylene glycol

Des valeurs limites d'exposition existent dans d'autres pays.

1344-28-1 oxyde d'aluminium

VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir la section 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Assurer une ventilation suffisante.

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

L'équipement de protection individuel conseillé dans le mode d'emploi est à utiliser lors de l'application du produit.

Protection respiratoire:

Si la limite d'exposition est dépassée et en cas de rejet accidentel de la substance: Porter un équipement de protection respiratoire approprié si la ventilation est insuffisante. La protection respiratoire ne doit être utilisée pour contrôler le risque résiduel pendant les activités de courte durée que si toutes les mesures techniquement réalisables pour réduire le danger à la source ont été observées, par exemple par la contention et/ou la ventilation locale par aspiration.



Utiliser un masque respiratoire FFP2 à usage unique répondant à la norme EN 149.

Protection des mains:



Gants de protection (EN 374, EN 388, EN 420)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Une protection préventive de la peau grâce à des crêmes de protection cutanées est recommandée.

Après l'utilisation de gants, nettoyer la peau et appliquer un produit de soin cutané.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit alors être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 6)



Page : 6/11

Date d'impression : 19.04.2022 Révision: 19.04.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: Colour Solution White

(suite de la page 5)

Choisir des gants résistants aux produits chimiques.

Les gants conseillés doivent être à base de:

Caoutchouc nitrile

Polychlorure de vinyle (PVC)

Polychloroprène

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques (EN 166)

Protection du corps:



Utilisez approprié protection du corps. Vêtement de protection conte les produits phytopharmaceutiques (Norme DIN 32781) est recommandée lors de l'application du produit.



Chassures solides, par exemple des bottes en caoutchouc (EN 20345)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physiqueLiquideCouleur:BlancOdeur:Légère

Seuil olfactif: Point de fusion/point de congélation:Non déterminé.
Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition > 100 °C
Inflammabilité Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:Non déterminé.Supérieure:Non déterminé.Point d'éclair> 100 °CTempérature d'auto-inflammationNon déterminéeTempérature de décomposition:Non déterminé.

pH à 20 °C 6 - 8

, Viscosité:

Viscosité cinématiqueNon déterminé.Dynamique:3000-5000 mPas

Solubilité

l'eau: miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log) Non déterminé.

(suite page 7)



Page : 7/11

Date d'impression : 19.04.2022 Révision: 19.04.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: Colour Solution White

(suite de la page 6)

Pression de vapeur:

Densité et/ou densité relative

Non déterminé.

Densité à 20 °C: 2-2,2 g/cm³ **Densité de vapeur:** Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour

la sécurité.

Température d'inflammation: Non déterminé.

Propriétés explosives: Pas de danger d'explosion en cas de stockage et

de manipulation conformes.

Changement d'état

Point/l'intervalle de ramollissement

Propriétés comburantesNon déterminé. **Vitesse d'évaporation.**Non déterminé.

Informations concernant les classes de

danger physique

Substances et mélanges explosibles néant Gaz inflammables néant Aérosols néant Gaz comburants néant Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant

gaz inflammables au contact de l'eau néant Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant
Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Stable sous des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.4 Conditions à éviter

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

(suite page 8)

Page : 8/11

Date d'impression : 19.04.2022 Révision: 19.04.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: Colour Solution White

(suite de la page 7)

Protéger contre le gel.

10.5 Matières incompatibles: Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux en cas de stockage et d'usage conformes. Afin d'obtenir des informations sur les produits de décomposition en cas d'incendie, consulter la section 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Aucune donnée disponible pour ce produit. La classification est basée sur la toxicité aiguë des composants.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Aucune donnée disponible pour ce produit. La classification est basée sur la toxicité aquatique aiguë des composants.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

Page : 9/11

Date d'impression : 19.04.2022 Révision: 19.04.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: Colour Solution White

(suite de la page 8)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes

Remarque:

Des risques inacceptables pour l'environnement ne sont pas attendus si le produit est utilisé dans les conditions recommandées.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Ne pas utiliser les emballages pour d'autres produits.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, ADN, IMDG	n n néant
14.2 Désignation officielle de transport de l' ADR, ADN, IMDG	ONU néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, ADN, IMDG Classe	néant
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG	néant
14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	r Non applicable.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

(suite page 10)

Page : 10/11

Date d'impression : 19.04.2022 Révision: 19.04.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: Colour Solution White

(suite de la page 9)

"Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Éviter tout contact inutile avec le produit.

L'emploi abusif peut nuire à la santé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité a été réalisée en accord avec le règlement (UE) 2020/878 de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006.

Phrases importantes

H301	<i>I oxique</i>	en cas	a'ıngestion.

- H310 Mortel par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Service établissant la fiche technique: Regulatory Affairs

(suite page 11)

Page : 11/11

Date d'impression : 19.04.2022 Révision: 19.04.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: Colour Solution White

(suite de la page 10)

Contact:

Cheminova Deutschland GmbH & Co. KG FMC Agricultural Solutions Stader Elbstraße 26 21683 Stade Germany

Tel: +49 (0) 4141 9204 0 Fax: +49 (0) 4141 9204 210 datenblatt@fmc.com www.fmcagro.de

Date de la version précédente: 16.04.2021 Numéro de la version précédente: 3

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritim Dangerous Goods Code (Code maritime international des marchandises dangereuses) GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals (Système général harmonisé de

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, SGH)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Hazardous Substances)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic (substances persistantes, bioaccumulables et toxiques)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative (substances très persistantes et très bioaccumulables)

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3 Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR